



Alerte sur la diversité artistique et culturelle !

La politique du gouvernement se fera-t-elle avec ou contre la culture dans les territoires ?

Mardi 14 janvier, la ministre a présidé le CNPS et a assuré aux organisations présentes et aux représentant-es de collectivités territoriales qu'elle maintiendrait le budget du ministère de la culture. **L'UFISC l'a alors interpellée sur le fléchage de ce budget vers les structures les plus fragiles, appelant à une politique culturelle de la diversité et de la solidarité !**

Vendredi 17 janvier, **vive incompréhension face à un amendement gouvernemental qui réduit les budgets du ministère de la culture de 41 millions d'euros pour la création artistique et 33 millions pour la délégation aux territoires et à la démocratie culturelle** ! Est-ce une nouvelle baisse qui ferait suite à l'amputation de 200 millions d'euros du budget de la culture de 2024 décidé par décret gouvernemental ? Quelle lecture faut-il avoir de ces diminutions alors que la ministre annonce parallèlement la création d'un fonds d'urgence ?

Nous souhaitons une véritable ambition pour la diversité artistique et culturelle. Lors de son discours en CNPS, la ministre a paru remettre en cause la hauteur des financements du FONPEPS, aides à l'emploi indispensables au secteur du spectacle. Face aux désengagements des collectivités, sans expression publique sur la coupe catastrophique opérée par la Région Pays de la Loire auprès du tissu associatif, en particulier culturel, elle a proposé une liste des structures qui seraient dites « d'intérêt national » à sanctuariser. Et que resterait-il alors pour les autres ? Celles qui font la diversité artistique et culturelle, la création dans ses multiples formes, les relations de proximité et de participation, le travail quotidien d'éducation populaire et d'émancipation ? Seront-elles incluses dans le « fonds d'urgence » voulu par la ministre ? Majoritairement exclues du plan Mieux produire Mieux diffuser, seront-elles prises en compte et invitées à participer à la construction des contrats de territoire de la création artistique ? Ou ce nouveau contrat sera-t-il seulement une manière déguisée de sécuriser les structures les plus solides ?

Aujourd'hui, c'est **tout l'écosystème artistique et culturel qui serait mis en danger par une décision du gouvernement de baisser drastiquement les budgets de la culture.** Nous savons qu'une telle baisse risquerait de renforcer encore la concentration des moyens des DRACs et des collectivités territoriales sur leurs opérateurs, déniaient le rôle du tiers secteur culturel, tissu associatif et d'économie sociale et solidaire.

Faut-il le rappeler, la majorité du champ artistique et culturel, dans le spectacle, les arts visuels, les radios, l'audiovisuel, etc. est constitué de structures non lucratives et d'utilité sociale qui souffrent d'une précarité aiguë. Ce sont des équipes artistiques, des lieux associatifs, des lieux intermédiaires, des espaces de pratiques et des écoles, des médias citoyens, des festivals, des collectifs citoyens... qui maillent les territoires locaux. Leurs modèles économiques sont tendus, l'inflation pèse sur les salaires modestes, la tension croît fortement sur leurs emplois.

Faut-il le rappeler, la majorité du champ artistique et culturel, dans le spectacle, les arts visuels, les radios, l'audiovisuel, etc. est constitué de structures non lucratives et d'utilité sociale qui souffrent d'une précarité aiguë. Ce sont des équipes artistiques, des lieux associatifs, des lieux intermédiaires, des espaces de pratiques et des écoles, des médias citoyens, des festivals, des collectifs citoyens... qui maillent les territoires locaux. Leurs modèles économiques sont tendus, l'inflation pèse sur les salaires modestes, la tension croît fortement sur leurs emplois.

Or ces structures poursuivent inlassablement leur travail pour plus de participation de nos concitoyen·nes à la vie artistique et culturelle. Elles sont en effet convaincues que l'art et la culture sont un ferment puissant pour construire du commun, que l'art et la culture sont indispensables à la liberté des personnes, que l'art et la culture permettent la relation, le partage et la solidarité. Elles sont présentes et fortement ancrées sur l'ensemble du territoire national, et notamment dans les territoires ruraux, ceux-là même qui sont mis en avant dans le Plan Culture et Ruralité défendu par la ministre et dans lesquels elles montrent toute leur capacité d'invention, d'adaptation et de mise au travail des droits culturels des personnes.

Nous affirmons nos engagements de mobilisation et de coconstruction de cet intérêt général si nécessaire aujourd'hui !

Nous demandons le retrait de toute baisse des crédits du ministère de la Culture dans le projet de loi de finances 2025 et le redéploiement des crédits du Pass Culture individuel pour soutenir le tissu culturel d'intérêt général.

Nous exigeons que le tiers secteur culturel soit partie prenante des discussions et des concertations au niveau national et territorial.

Nous demandons à rencontrer la ministre de la Culture, comme elle nous y a invité lors du CNPS, pour faire valoir nos réalités et nos propositions.

Nous appelons l'Etat, les élu·es, les collectivités territoriales, les actrices et acteurs de l'écosystème culturel, nos partenaires du champ social et solidaire, durement touchés également, les citoyennes et citoyens à s'engager pour une politique de la diversité et de la solidarité !

Communiqué du 21 janvier 2025

► **Les signataires - à l'initiative de l'UFISC**

- A-CNAREP - Association des Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public
- ACTES IF - Réseau de lieux artistiques et culturels indépendants en Ile-de-France
- ACTES PRO - Association de compagnies professionnelles de spectacle vivant des Hauts-de-France
- AJC - Réseau de la diffusion du jazz en France et en Europe
- ALIICE - Association des Lieux Intermédiaires Indépendants du Centre-Val de Loire
- ARTFACTORIES/AUTRESPARTS [AFAP] - centre de ressources arts/territoires/société
- ASTRE - Réseau des Arts visuels en Nouvelle-Aquitaine
- CAC - Collectif des Associations Citoyennes
- CITI - Centre International pour les Théâtres Itinérants
- CNFR - Confédération Nationale des Foyers Ruraux
- COMBO 95 - Réseau Musiques Actuelles en Val d'Oise
- FAMDT - Fédération des Acteurs et des Actrices des Musiques et Danses Traditionnelles
- FEDELIMA - Fédération de lieux de musiques actuelles
- Fédération des arts de la rue en Bretagne
- FELIN - Fédération Nationale des Labels Indépendants
- FEMA - Fédération Musiques Actuelles Bourgogne-Franche-Comté
- FERAROCK - Fédération des radios associatives musiques actuelles
- FEVIS - Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés
- FNAR - Fédération Nationale des Arts de la Rue
- FNGEC - Fédération nationale des groupements d'employeurs culture
- FRAAP - Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens
- FRACA-MA - Pôle région Centre-Val de Loire musiques actuelles
- FRANCE FESTIVALS
- FUTURS COMPOSES - Réseau national de la Création musicale
- GRABUGE - Réseau des musiques actuelles du Grand Est
- GRANDS FORMATS - Fédération de grands ensembles et de collectifs d'artistes
- HAUTE FIDÉLITÉ - Pôle des musiques actuelles en Hauts-de-France
- IASTAR – Fédération des Radios Campus de France
- KOLET - Réseau des acteurs du spectacle vivant à La Réunion
- LE PÔLE DE COOPERATION POUR LA FILIERE MUSICALE EN PAYS DE LA LOIRE
- LES LOCALOS
- OCTOPUS - Fédération des musiques actuelles en Occitanie
- OPALE - Pôle ressources Culture et Économie Sociale et Solidaire
- POPP - Collectif Pour l'Observation Participative et Partagée
- RAMDAM - Réseau national des musiques jeune public
- RIM - Réseau des Indépendants de la Musique en Nouvelle-Aquitaine
- RIF - Réseau des Musiques Actuelles en Ile-de-France
- SMA - Syndicat des Musiques Actuelles
- SEIZE MILLE - Réseau art contemporain Bourgogne-Franche-Comté
- THEMAA - Association nationale des Théâtres de Marionnettes et Arts Associés
- UFISC - Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles
- ZONE FRANCHE - Réseau des musiques du monde

► **Contact : Patricia COLER, Déléguée Générale de l'UFISC, ufisc.coordination@gmail.com**

www.ufisc.org